



Fédération des Auto-écoles Agréées du Bénin

Siège Auto-école (La SOLUTION PLUS) Rue Opposée a Green Horse Hôtel
Tél. : (229) 97 69 94 47 - Cell : (229) 95 84 63 18 - E-mail : faabbenin@gmail.com

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°001/FAAB/2026

Clarification relative aux frais de formation au permis de conduire

La Fédération des Auto-écoles Agréées du Bénin (FAAB) souhaite apporter des clarifications à la suite des informations relayées ces derniers jours concernant une supposée augmentation des frais de formation au permis de conduire.

Dans le cadre des concertations engagées avec l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANaTT) autour du nouvel arrêté portant conditions d'obtention des permis de conduire, la FAAB a **attiré l'attention des autorités sur les incidences économiques que pourrait entraîner une augmentation du volume horaire de la formation pratique.**

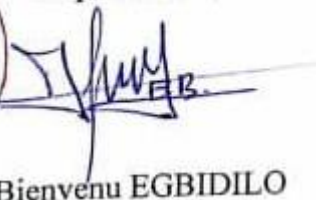
En effet, toute augmentation significative de la masse horaire nécessaire à la conduite est susceptible d'engendrer une hausse des coûts d'exploitation des auto-écoles, notamment en raison des dépenses supplémentaires liées au carburant, à l'entretien et à l'amortissement des véhicules, à la rémunération des moniteurs, ainsi qu'aux autres charges de fonctionnement. Une telle évolution pourrait, à terme, avoir des répercussions sur le coût de la formation des candidats.

Dans un souci de transparence et d'aide à la décision, la FAAB a transmis à l'ANaTT une estimation prévisionnelle de l'impact économique qu'une augmentation de la masse horaire réservée à la conduite pourrait avoir sur les établissements de formation et sur les populations. **Cette étude ne constitue ni une proposition d'augmentation des frais de formation ni une décision de révision des tarifs.** Elle vise **uniquement à permettre aux autorités d'apprécier les conséquences économiques potentielles des nouvelles dispositions envisagées.**

La FAAB tient à rassurer les candidats au permis de conduire et l'ensemble de la population qu'à ce jour, aucune augmentation des frais de formation n'a été décidée ni appliquée. Les tarifs actuellement pratiqués par les auto-écoles agréées demeurent inchangés.

Par ailleurs, les échanges techniques et les concertations avec l'ANaTT se poursuivent dans un esprit de dialogue constructif afin de lever les points d'ombre qui subsistent, notamment en ce qui concerne les quotas horaires de formation et certaines dispositions du nouvel arrêté. **L'objectif commun est de parvenir à un texte consensuel, réaliste et applicable avant sa phase de vulgarisation, puis sa mise en œuvre effective.**

La FAAB remercie les promoteurs d'auto-écoles, les candidats ainsi que l'ensemble des populations pour leur confiance, leur patience et leur sens des responsabilités. Elle les invite à se référer exclusivement aux communications officielles et à ne pas accorder de crédit aux informations non confirmées diffusées sur les réseaux sociaux ou par d'autres canaux non officiels.

 **Le président,**

Bienvenu EGBIDILO